

Territoires des communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Sainte- Marie, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Semondans Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif **2018**



Document visé par la loi n°95-101 du 2 février 1995, le décret n°95-635
et la loi n°2015-991 du 07 août 2015 et le décret n°2015-1820

agglomontbeliard.fr

1 – PREAMBULE	
2 – Caractérisation technique du service	P.2
2.1 Présentation du territoire desservi	
2.2 Mode de gestion du service	
2.3 Estimation de la population desservie – taux de desserte (P201.1)	
2.4 Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)	
2.5 Clients	
2.6 Réseaux (en mL)	
2.6.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2)	
2.6.2 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
2.7 Dépollution	
2.7.1 Conformité réglementaire (P254.3)	
2.7.2 Quantité de boues produites (D203.0)	
2.7.3 Taux de boues évacuées selon filières conformes (P206.3)	
3 – Exploitation	P.6
3.1 Exploitation réseaux	
3.2 Volumes collectés	
3.3 Exploitation stations d'épuration	
4 – Activité clientèle	P.8
4.1 Taux de réclamations (P258.1)	
5 – Tarification du service	P.8
5.1 Modalités de tarification	
5.2 Facture type pour 120 m ³	
5.3 Recettes	
5.3.1 Taux d'impayés (P257.1)	
6 – Financement des investissements	P.10
6.1 Montants financiers	
6.2 Etat de la dette du service	
6.3 Amortissement	
6.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)	
7 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	P.11
7.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
8 – Indicateurs décret du 2 mai 2007	P. 11

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion du service.

Il détaille les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-5 et 2225-5, le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Son contenu ainsi que les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport sont fixés par l'arrêté du 02 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 02 mai 2007.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Création d'une nouvelle communauté d'agglomération :

L'arrêté préfectoral du 17 septembre 2016 porte la création d'une nouvelle communauté d'agglomération au 01 janvier 2017 par fusion entre :

- la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (PMA 29 communes),
- la Communauté de Communes des 3 Cantons,
- la Communauté de Communes des Balcons du Lomont,
- la Communauté de Communes du Pays de Pont de Roide,

et extension du périmètre aux communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint Julien les Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans.

Le nouveau territoire est composé de 72 communes et compte 142 000 habitants.

Cette nouvelle communauté d'agglomération exerce notamment les compétences eau et assainissement en lieu et place des EPCI fusionnés lorsque ces derniers détenaient ces compétences.

C'est ainsi que PMA exerce :

- la compétence eau, uniquement sur le territoire ex PMA 29 communes ;
- la compétence assainissement collectif sur les territoires de :
 - l'ex PMA 29 communes (collecte, transport, traitement) ;
 - les 9 communes de l'ex CCVR (collecte, transport et traitement) ;
 - l'ex CC3C (transport et traitement) ;
- la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de PMA depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le présent rapport ne concerne que le territoire des communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint Julien les Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans.

2 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 – Présentation du territoire desservi

Depuis le 01 janvier 2017, Pays de Montbéliard Agglomération exerce la compétence « assainissement collectif » sur le territoire des communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint Julien les Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans.

2.2 – Mode de gestion

Les services collecte, transport et dépollution des eaux usées sont exploités en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le fermier est : VEOLIA EAU

La Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date de début de contrat : 01 août 2013

Durée de la délégation : 9 ans

Date de fin de contrat : 31 juillet 2022

Avenant n°1 : date d'effet : 01 septembre 2014.

Suppression de la station d'épuration de Desandans (450 EH) et de 2 postes de relèvement.

Avenant n°2 : en date du 29 juin 2016.

Exécution distincte dudit contrat par la CCVR et la Commune d'Arcey sur leurs territoires respectifs, suite à la décision de la commune d'Arcey de sortir de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt au 01 janvier 2016.

Avenant n°3 : en date du 08 septembre 2017

Précise les modalités d'exécution du contrat de DSP entre la commune d'Arcey et les nouvelles parties se substituant à la CCVR, à savoir :

- Les communes d'Aibre, Desandans, Le Vernoy et Laire ;
- L'EPCI Pays de Montbéliard Agglomération.

Les principaux biens confiés au délégataire pour en assurer la gestion sont les suivants :

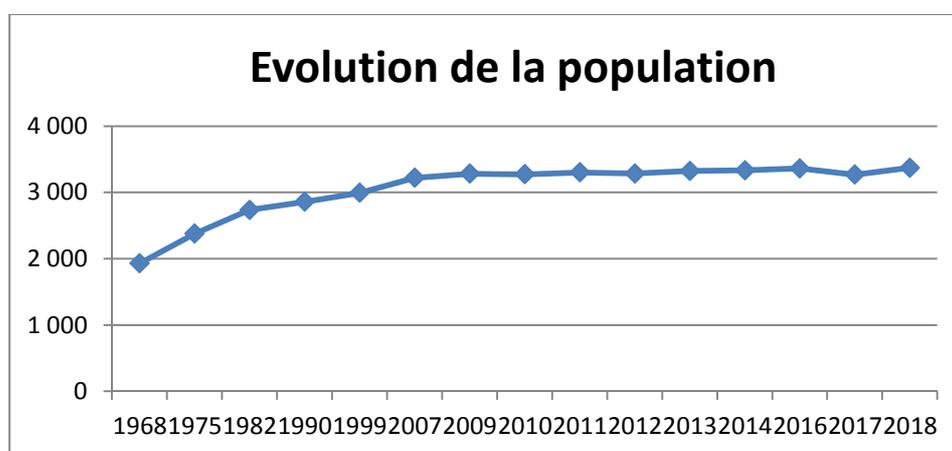
- 25 km de collecteur eaux usées,
- 18 km de collecteur unitaire,
- 22 déversoirs d'orage
- 4 stations de dépollution des eaux usées pour une capacité totale de 6 317 équivalent-habitants :
 - o Dung : capacité de 2 367 EH
 - o Echenans : capacité de 2 200 EH

- Sainte-Marie : capacité de 1 250 EH
 - Présentevillers : capacité de 500 EH (lagune)
- Nota : les 20 km de réseau pluvial ne font pas partie du périmètre d'affermage.

2.3 – Estimation de la population desservie – Taux de desserte (P201.1)

L'évolution de la population des 9 communes (source : INSEE).

	Allondans	Dung	Echenans	Issans	Présentevillers	Raynans	St Julien	Ste Marie	Semondans	Total
1968	192	493	38	99	309	121	102	446	128	1 928
1975	187	519	33	199	398	132	122	551	235	2 376
1982	176	460	90	264	514	202	153	646	230	2 735
1990	179	518	117	266	489	203	174	678	233	2 857
1999	191	579	115	276	489	233	172	696	241	2 992
2007	215	648	114	250	477	310	173	721	311	3 219
2009	210	660	122	263	477	335	173	733	309	3 282
2010	220	669	118	263	477	320	173	714	318	3 272
2011	221	677	123	258	477	304	173	740	327	3 300
2012	225	675	129	270	470	278	179	735	323	3 284
2013	232	675	135	277	479	283	182	742	319	3 324
2014	240	669	122	277	472	318	176	747	311	3 332
2016	242	670	154	264	462	355	175	735	305	3 362
2017	239	646	148	253	447	344	169	722	300	3 268
2018	247	687	161	259	466	354	173	722	303	3372



Le service public d'assainissement collectif dessert 3 372 habitants (y compris les résidents saisonniers).

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe sous la voie publique la desservant, un réseau public d'assainissement sur lequel elle est ou elle peut être raccordée).

2.4 – Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)

Taux (en nombre pour 1 000 clients) de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0 %.

2.5 – Clients

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Clients	2 557	2 592	2 658	2 685	2 658	2 683	2 093	1 454	1462	+0.5%
Habitants	6 342	6 342	6 327	6 528	6 583	6 609	5 166	3 268	3372	+3.1%

Les nombres de clients et d'habitants ont sensiblement diminué depuis 2016 :

- Au 01/01/2016, la commune d'Arcey (1 492 habitants en 2016) ne fait plus partie de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt
- Depuis le 01/01/2017, seules 9 communes de l'ex CCVR font partie du périmètre de PMA.

2.6 – Réseaux (en mL)

Le linéaire des réseaux de collecte ont été estimés pour la consultation de Délégation de Service Public et mis à jour dans l'avenant n°3 de 2017.

	Linéaire en mL
RESEAUX	
Eaux usées	24 347
Unitaire	18 217
EQUIPEMENTS	
Déversoirs d'orage	22
Relèvements	4

Hors périmètre d'affermage :

Réseau transport Eaux pluviales : 19 435 ml.

2.7 – Dépollution

Caractéristiques des 4 stations de dépollution des eaux usées :

	Dung	Echenans	Sainte-Marie	Presentevillers	Total
Capacité nominale (EH)	2 367	2 200	1 250	500	6 317
Capacité hydraulique (m3/j)	354	920			
Capacité DBO5 (kg/j)	142	132	75	30	
Traitement	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Lagunage naturel	
Milieu récepteur	Le Rupt	Le Rupt	Faille karstique	Le Moine	

2.7.1 – Conformité réglementaire (P254.3)

Cet indicateur, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2 000 EH.

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité à la Directive Européenne est évaluée au regard du respect des objectifs de traitement définis dans l'arrêté du 21 juillet 2015 et la conformité locale définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dung	Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100	100
	Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100	100
Echenans	Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100	100
	Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	0	100
Sainte Marie	Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100	100
	Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100	100
Présentevillers	Conformité à la Directive Européenne	0	50	100	100	100	100
	Conformité à l'arrêté préfectoral	0	50	100	100	100	100

100% des rejets des stations d'épurations de Dung, Sainte Marie, Echenans et de la lagune de Présentevillers sont conformes aux arrêtés préfectoraux et à la directive européenne.

2.7.2 – Quantité de boues produites (P203.0)

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock.

Quantité de boues issues de stations d'épuration (en tonnes de matières sèches) :

Tonnes de MS	2014	2015	2016	2017	2018
DUNG	44.4	0	21.3	18.38	25
PRÉSENTEVILLERS	0	0	0	0	0
SAINTE-MARIE	16.1	1.4	5.6	0.3	4.9
ECHENANS	70.1	15.4	19.6	18.3	17.6
Total (en t de MS)	130.6	16.8	46.5	36.98	47.5

2.7.3 – Quantité de boues évacuées selon filières conformes à la réglementation (P206.3)

100% des boues issues des stations d'épuration sont valorisées sur des filières conformes.

3 – EXPLOITATION

3.1 Exploitation réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nbre de désobstructions Sur réseau	4	16	3	1	6	0	- 600 %
Sur branchement	1	9	2	0	0	0	
Sur canalisation	3	7	1	1	5	0	- 500 %
Sur accessoires					1	0	- 100 %
Longueur curée (mL)	0	0	0		0	0	
Nombre d'interventions sur réseau		11	79	95	23	0	-100%
Branchements			0	0	0	0	0 %
Canalisations		11	1	40	22	0	-100 %
Accessoires			0	55	1	0	- 100 %
Grilles avaloir			56	55	0	0	
Dessableur							
Longueur curée (mL)	780	1 131	4 980	3 815	14 142	9 433	-33 %
Inspection télévisée (mL)	54	132	0	579	5 493	835	-85 %

3.2 Volumes collectés

Volume annuel		2013	2014	2016	2017	2018
ECHENANS	Traité		312 819	219 739	198 005	192 400
	By passé		102 066	281 265	117 084	179 163
	Collecté		414 885	501 004	185 734	206 091
DUNG	Traité	287 985	221 129	218 447	206 475	211 493
	By passé		149 530	166 993	48 928	52 916
	Collecté		370 659	385 440	224 124	264 409
PRESENTEVILLERS	Traité	153 665	172 645	196 293	130 270	194 942
	By passé			0		0
	Collecté			196 293	130 270	194 942
SAINTE-MARIE	Traité	98 185	77 289	91 317	66 430	75 555
	By passé			0	0	0
	Collecté			91 317	66 430	75 550
Total traités		688 864	926 232	725 796	601 180	674 390
Total collectés		688 864	1 177 828	1 174 054	606 558	740 992
Total by passé		0	251 596	448 258	166 012	232 079

3.3 Exploitation stations d'épuration

	STEP Echenans				STEP Dung			
	2014	2016	2017	2018	2014	2016	2017	2018
Volume traité (m3/an)	312 819	219 739	198 005	192 400	221 129	218 447	206 475	211 493
Volume traité (m3/j)	857	602	543	527	606	598	566	579
Energie (KW/h)	131 107	121 596	120 622	117 727	67 303	56 561	63 764	65674
Ratio (KW/h/m3)	0.42	0.55	0.61	0.61	0.30	0.26	0.31	0.31
Charges moyennes entrée (kg/j)								
DCO	167	124	244	248		155	154	197.2
DBO5	48	35	86	76		38	54	54.1
MES	86	69	136	118		480	87	133
NK	20.8	18	29.6	26.6		29	22	23.4

NGL	21.7	21	30	27.3		36	24	23.5
PT	2.5	2	3.6	3.3		2	2.5	2.45
Charges moyennes sortie (kg/j)								
DCO	29.6	13	51.9	77.88		90	13.3	16.9
DBO5	6.9	3	14.2	20.11		15	1.8	2.14
MES	1.8	4	25.9	35.6		84	15	10.4
NK	1.4	2	6.1	7.1		18	1.5	2
NGL	4.2	4	8.8	9.27		39	4	4.4
PT	0.6	0	1.1	1.2		0	0.7	0.82
Rendement moyen annuel								
DCO	82%	89.7%	74.9%	81.3%		40.7%	91.1%	83%
DBO5	86%	91.4%	83%	85.1%		65.8%	96.3%	91.7%
MES	98%	94.4%	78.4%	86%		81.9%	80.4%	84.7%
NK	93%	88.6%	75.9%	80%		45.18%	92.0%	91.4%
NGL	81%	79.9%	66.9%	72.9%		-22.2%	82.6%	81.7%
PT	76%	78.2%	68.6%	70.2%		31.42%	72.5%	66.3%

	STEP Présentevillers				STEP Sainte-Marie			
	2014	2016	2017	2018	2014	2016	2017	2018
Volume traité (m3/an)	172 645	196 293	130 270	194 942	77 380	91 317	66 430	75 555
Volume traité (m3/j)	473	538	357	534	212	250	182	207
Energie (KW/h)		11 938	6 735	11433	24 000	36 655	36 681	50705
Ratio (KW/h/m3)		0.06	0.05	0.06	0.31	0.40	0.55	0.67
Charges moyennes entrée (kg/j)								
DCO	26	101	90	19.3	141	122	59.2	84.9
DBO5	45	33	36.4	2.8	52	45	32.4	34.2
MES	6	13	37	10.3	70	25	34.2	39.5
NK	2.3	16	20.1	2.1	12.4	20	14.6	11
NGL	4.2	15	20.2	2.7	12.5	20	14.6	11.1
PT	0.3	0.2	1.8	0.2	1.5	0.2	1.3	1
Charges moyennes sortie (kg/j)								
DCO	15.1	17	16.1	15.4	6.5	10	5.4	6.21
DBO5	2.5	2	1.3	2.8	0.8	0.1	0.9	0.62
MES	6.4	13	21.3	6.44	1.1	0.3	2.4	1.1
NK	2.6	5	4.9	2.15	1.5	0.1	2.1	0.87
NGL	3.3	5	5	2.22	1.7	0.2	3.4	1.48
PT	0.3	0.1	0.7	0.25	0.1	0.1	0.3	0.38
Rendement moyen annuel								
DCO	42%	82.4%	87%	20.2%	95%	91.1%	92.8%	91.95%
DBO5	94%	93.6%	96.3%	0%	98%	97.8%	97.1%	97.9%
MES	-4.7%	91.6%	42.5%	-37%	98%	90.4%	92.9%	97.3%
NK	-12.5%	70.0%	75.4%	-2.3%	88%	95.2%	85.6%	92.2%
NGL	22.0%	68.7%	75.1%	17.7%	86.6%	91.28%	76.5%	85.9%
PT	26.36%	58.1%	62.1%	-25%	94.5%	65.0%	73.5%	60.25%

4 – ACTIVITE CLIENTELE

	2014	2015	2016	2017	2018
Assiette (m3/an)		228 467	195 972	125 187	125 875
Nombre de clients	2 658	2 683	2 093	1 454	1462
Nombre d'habitants	6 583	6 609	5 166	3 362	3372

Pour mémoire : La commune d'Arcey (1 492 habitants en 2016) ne fait plus partie de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt depuis le 01 janvier 2016.

Depuis le 01/01/2017, seules 9 communes de l'ex CCVR font partie du périmètre de PMA.

4.1 Taux de réclamation (P258.1)

En 2018, le taux de réclamations écrites est de 0,00%.

5 – TARIFICATION DU SERVICE

5.1 Modalités de tarification

Les tarifs « collectivités » ont été fixés par délibération.

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

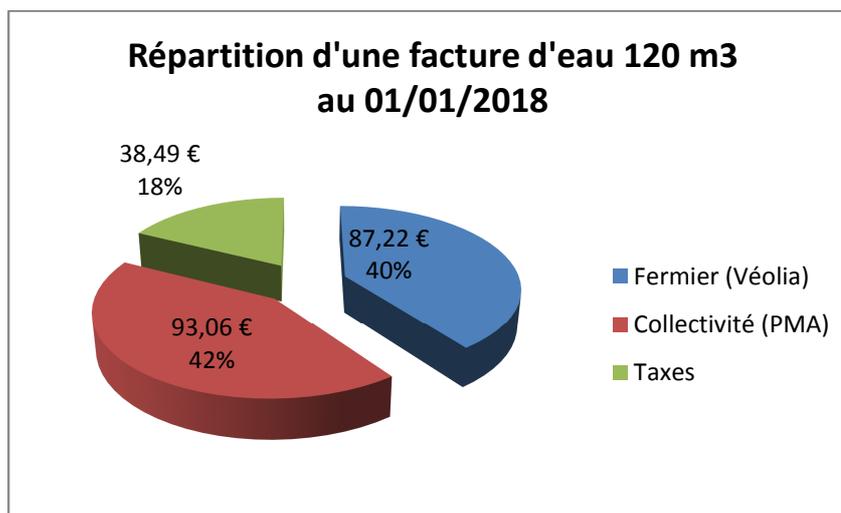
	Au 01 janvier		
	2017	2018	
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	3.06	3.06	0%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0.75	0.75	0%
Délibération du	13/10/2014	13/10/2014	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	34.86	35.00	0.6%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0.43	0.4352	1.2%
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m3)	0.155	0.155	0 %
Lutte contre la pollution (€ HT/m3)	0.29	0.29	0%
TVA	10%	10%	0%

5.2 Facture type pour 120m3 (assainissement collectif)

Le cout de l'assainissement collectif est composé de 4 parties correspondant aux différents bénéficiaires :

- Une partie revenant au Fermier. Elle comprend une part fixe (ou abonnement) et une part proportionnelle au m3.
- Une partie revenant à la PMA. Elle comprend une part fixe (ou abonnement) et une part proportionnelle au m3.
- Une partie revenant à l'Agence de l'Eau : redevance pour modernisation des réseaux de collecte, valeur identique pour toutes les communes depuis 2012.
- Une partie revenant à l'Etat : TVA 10% (depuis le 01/01/2014).

Cout assainissement collectif pour 120 m3	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant
	Au 01/01/2017		Au 01/01/2018	
Part délégataire				
Part fixe annuelle	34.79	86.39	35.00	87.22
Part proportionnelle	0.43		0.4352	
Part collectivité				
Part fixe annuelle	3.06	93.06	3.06	93.06
Part proportionnelle	0.7500		0.7500	
Redevance Agence de l'eau				
Modernisation des réseaux de collecte	0.155	18.60	0.155	18.60
Lutte contre la pollution	0.29	34.80	0.29	34.80
Total assainissement hors TVA		198.05		198.88
TVA	10%	19.80		19.89
Total TTC pour 120m3		217.85		218.77
Répartition hors taxes et redevance				
	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part exploitant	34.79	51.60	35.00	52.22
Part collectivité	3.06	90.00	3.06	90
% part fixe (arrêté 06/08/2007)	17.51%		17.60%	
Tarif TTC au m3 (pour 120m)		1.81		1.82



5.3 Recettes

Type de recettes	Exercice 2018
F - PFAC	16 800.00
F - Redevance assainissement	114 079.00
Facturation étude diagnostique	7 400.00
F - Primes épuration Agence de l'eau	19 579.00
I - Amortissement subventions	55 763.00
TOTAL	213 621.00

5.4 Taux d'impayés (P257.0)

Le taux d'impayé est de 1.08%.

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2018 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond au retard de paiement.

6 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

6.1 Montants financiers

Dépenses :

	Montant (€ TTC)
Amortissement des subventions	55 763.00
Remboursement capital emprunts	45 719.00
Provision pour travaux	21 083.00
Mise aux normes STEP	6 667.00
Transfert de droit à déduction TVA	9 400.00
TOTAL	138632.00

Recettes :

	Montant (€ TTC)
Reversement TVA par Veolia	9400.00
Amortissements	150 994.00
Transfert de droit à déduction TVA	9400.00
TOTAL	169 794.00

6.2 Etat de la dette du service (P256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	1 302 128 €
Montant remboursé durant l'exercice	81 071 €
- Dont capital	45 719 €
- Dont intérêts	35 352 €

6.3 Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants : 150 994 €

6.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0.68 %.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante :

$$T_r = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4})/5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires branchements et eaux pluviales) renouvelés au cours des 5 dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les actions de réseaux remplacés à l'identique ou renforcés ainsi que les sections réhabilitées.

7- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

7.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

En 2018, le montant des abandons de créances s'élève à 0 euros.

8 – INDICATEURS DECRET DU 02 MAI 2007

P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3	Conformité de la collecte des effluents
P203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration T de matière sèche
D204.0	Prix du service de l'assainissement seul au m3 TTC
P255.3	Indice de connaissance des rejets par les réseaux de collecte des eaux usées
P204.3	Conformité des équipements d'épuration
P254.3	Conformité de performance des équipements d'épuration
P205.3	Conformité réglementaire des rejets
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte
P252.2	Nombre de points réseaux de collecte nécessitant curages fréquents pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte
D201.0	Nombre d'habitants desservis
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement
P251.1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (pour 1 000 habitants)
P258.1	Taux de réclamations (pour 1 000 habitants)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



P207.0	Montant d'abandon de créance et versement à un fonds de solidarité (€)
--------	--

